



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE**

**COMPTE-RENDU**

MAIRIE  
DE  
29810 LAMPAUL-PLOUARZEL  
FINISTERE

Téléphone 02.98.84.01.13  
Fax 02.98.84.04.34  
e-mail [mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr](mailto:mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr)  
web [www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr)

**Étaient présents :** Michel JOURDEN, François LE BERRE, Martine LAVANANT, Gilles LE BEC, Brigitte JAMET, Mary KEREBEL, René KEREBEL, Yves KERIER, Ronan LANSONNEUR, Yvonne LE BRIS, Marie MORGANT, Frédéric MORVAN, Cloé PAQUE, TOCQUER Nicolas.

**Absents :** Geneviève LE MOIGN qui donne procuration à Yvonne LE BRIS, Cyril CANDAS qui donne procuration à Mary KEREBEL, LE GAC Didier qui donne procuration à Miche JOURDEN, Myriam PANON qui donne procuration à François LE BERRE

**Secrétaire de séance :** Yves KERIER est élu Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Depuis l'envoi de la convocation de nouveaux éléments sont apparus, nécessitant de compléter l'ordre du jour de la séance pour proposer la création d'une servitude de passage sur les parcelles AI 746 et 749 et une décision modificative portant sur des écritures patrimoniales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE 3D OUEST**

A compter de la rentrée scolaire 2017, la commune a mis en place une application pour la gestion des inscriptions et la facturation des prestations de restauration scolaire, garderies et centre de loisirs de la société 3D ouest.

Depuis cette période, le contrat de maintenance n'a pas connu d'augmentation. Compte tenu du rythme des évolutions de l'application, la société 3D Ouest sollicite la passation d'un avenant au contrat de maintenance initial pour intégrer une clause de révision des prix annuelle sur la base de l'indice Syntec à l'article 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maintenance du logiciel gestion Enfance 3D Ouest.

**ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE PUBLIQUE**

Le contrat du photocopieur mis à disposition de l'école par la commune arrive à échéance fin décembre.

Pour procéder à son remplacement, une mise en concurrence a été effectuée sur la base d'une option de location ou d'achat pour un photocopieur noir et blanc. Au regard des offres présentées par les entreprises, il apparaît que la solution de l'achat est plus avantageuse.

Parmi les entreprises consultées, la SARL VOTRE BUREAU offre la proposition la plus économiquement avantageuse avec un coût d'acquisition à 1 450 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition d'un photocopieur noir et blanc pour un montant de 1 450 € HT auprès de la société SARL VOTRE BUREAU.

**ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE MUTUALISE**

La Communauté de communes envisage la création d'un service informatique mutualisé entre elle et les communes qui le souhaitent. Les objectifs poursuivis par ce service commun sont multiples : optimiser l'offre et la qualité de service aux communes s'engageant dans la démarche (installation et suivi des équipements informatiques, logiciels, assistance informatique, maintenance, sécurisation des systèmes d'information...), rationaliser les dépenses de fonctionnement (mise en commun d'abonnements liés à l'informatique, aux logiciels...) et d'investissement (commandes groupées de matériel informatique, reprographie...)

La participation financière des communes sera calculée à partir d'un forfait de base pour chaque poste informatique inventorié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune au service informatique communautaire mutualisé pour les prestations dites « socle » et « scolaire » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES AI 746 & 749**

L'office notarial de Maître Olivier BOURBIGOT, Notaire à BREST – 32 rue d'Aiguillon, sollicite une délibération de la Commune autorisant la constitution de servitudes sur le domaine privé communal dit fonds dominant (parcelles AI 746 & 749) au bénéfice des propriétaires de la parcelle AI 1351 dit fonds servant.

Ces servitudes consistent en :

- une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule,

- une servitude de passage de divers réseaux (un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées),
- une servitude d'écoulement des eaux (canalisation souterraine des eaux pluviales).

Ces servitudes sont consenties sans aucune indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix POUR et une ABSTENTION (Didier LE GAC par procuration donnée à Michel JOURDEN), autorise La constitution de ces servitudes sur les parcelles communales AI 746 & 749 au profit des parcelles AI 1351 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

### BUDGET GENERAL DBM n°3

Suite à la demande du Trésorier, il est nécessaire d'effectuer des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Ces écritures sont des transferts d'imputation entre des lignes d'inventaires. Cependant, pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 Opérations patrimoniales (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant de 11 419,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 présentée comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Article - chapitre	Montant	Article - chapitre	Montant
2313 - 041	11 419,37 €	2031 - 041	10 932 €
		2033 - 041	487,37 €

### INFORMATIONS DIVERSES

Michel JOURDEN, Maire, fait un compte rendu de la réunion d'information tenue la veille avec les services de la Communauté de communes sur l'assainissement collectif pour les habitants de Kérièvel.

François LE BERRE présente un état d'avancement des différents travaux sur la commune :

- Le revêtement du trottoir a été refait à l'entrée du bourg pour faciliter le cheminement piétonnier,
- Par arrêté départemental, la vitesse sera limitée à 70 km/h entre le carrefour de Brèlès jusqu'au l'entrée de la commune,
- Une réunion est prévue le 19 novembre pour relancer le projet d'aménagement de la RD 5 en entrée de bourg, pour envisager les grandes orientations et intégrer la révision du réseau d'eau pluviale et le déplacement de l'arrêt de bus.
- Rue de Porspaul, les travaux de retrait des poteaux sont en cours,
- Rue Saint Egarec, les travaux de réfection des trottoirs seront terminés pour la fin novembre,
- Rue de Porscave, les travaux de réfection des trottoirs démarrent le 19 novembre sur la portion du café des mouettes au rond-point des roches,
- Les travaux d'enfouissement Rue de Molène sont en cours, ils devraient se terminer début décembre,
- La réunion publique sur le port d'intérêt patrimonial est prévue le 22 novembre. Le jury viendra sur site le 5 ou 7 décembre,
- Une vieille croix a été remise en place et mise en valeur à Croas Hir par les services techniques,
- Pour le projet de toilette publique à Porscave, un rendez-vous est prévu avec une entreprise à l'occasion du salon des maires pour retenir la solution technique,
- Les herbes de la Pampa situées dans la propriété abandonnée de la rue de la Mairie ont été coupées.

Yvonne LE BRIS rappelle que la collecte de la banque alimentaire se tiendra le 29 et le 30 novembre.

Michel JOURDEN, Maire, indique qu'une information sur le Projet Climat Air Energie Territorial de la CCPI sera adressée aux conseillers municipaux.

Michel JOURDEN, Maire remercie Hélène AUTRET qui a occupé les fonctions de Directrice Générale des Services pendant 11 ans, il salue son professionnalisme et sa disponibilité.